

ANALYSE PAYSAGERE DE

LA COMMUNE DE BREVILLE-SUR-MER

INTRODUCTION

p 2

PARTIE I : Présentation générale de la zone d'étude et analyse des paysages de la zone d'étude découpés en unités paysagères : p 2

- 1) L'historique de la commune de Bréville-sur-mer : p 2
- 2) Présentation générale des caractéristiques la zone d'étude : p 3

PARTIE II : Une étude plus détaillée de chaque unité paysagère de la commune avec intégration d'une vision dynamique de ces paysages : p 5

- 1) Le paysage de plage et de dunes : p 6
 - La plage
 - Le massif dunaire
- 2) Des paysages particuliers ; les zones boisées et humides : p 8
- 3) Le talus, zone de fort dénivelé : p 9
- 4) Le plateau agricole, sur les hauteurs de la commune : p 10

PARTIE III : La problématique de la conservation du paysage et de l'environnement est prédominante sur ce territoire : p 12

- 1) L'intervention du conservatoire du littoral : p 12
- 2) La loi littoral et la loi paysage : p 13

Bibliographie p 14

ANNEXES :

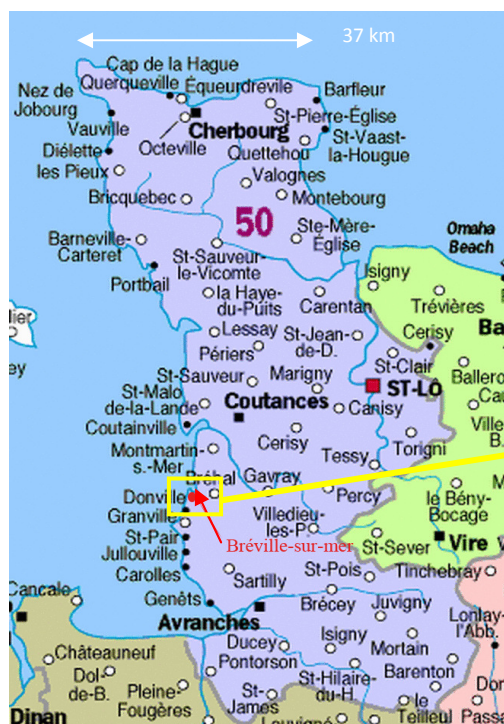
I : Aide à la lecture de l'analyse paysagère de Bréville-sur-Mer

II : Compléments paysagers sur le plateau agricole
(bloc diagramme et croquis)

III : Plan Guide Officiel de Bréville-sur-Mer, édition 2007

La commune de **Bréville-sur-Mer** est située sur le littoral Ouest du département de la Manche, dans la baie du Mont Saint-Michel, au nord de l'agglomération Granvillaise. (voir documents 1 et 2) Le territoire communal d'une superficie de 686 hectares, bénéficie d'une large façade maritime de 2700 mètres, complétée par un vaste massif dunaire. Administrativement, la commune de **Bréville-sur-mer** appartient au canton de Bréhal et à la communauté de communes : « les Delles ». Différentes problématiques se posent sur ce territoire, notamment celle de la préservation de l'environnement et du paysage car ce sont ses principaux atouts touristiques. Mais la cohabitation de différents usages nécessite également une réflexion avec l'ensemble des acteurs locaux (usage résidentiel, récréatif, agricole...). Nous chercherons à comprendre la logique du paysage de la commune au travers de cette analyse paysagère. Cette étude pourra se faire par la compréhension des différentes unités paysagères qui composent Bréville-sur-mer et qui s'articulent pour créer les nombreuses facettes de cette commune.

Il s'agira donc, pour mieux comprendre ce territoire, de décrire la zone d'étude à partir des unités paysagères qui apparaissent. Puis il conviendra de réaliser une analyse plus détaillée de chaque unité, sans oublier la vision dynamique des paysages de cette commune. Enfin, il est important de considérer les problématiques de protection de l'environnement et du paysage sur cette commune, au vue de leur emprise sur le territoire.



Document 2 : photo aérienne (géoportail 2007)

Document 1 : carte de la manche (www.tourisme.fr)

I Présentation générale de la zone d'étude et analyse des paysages de la zone d'étude découpés en unités paysagères :

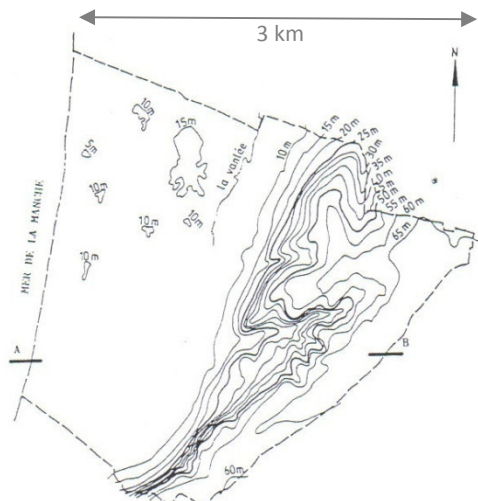
1) L'historique de la commune de Bréville-sur-mer :

A l'origine propriété des moines de l'Abbaye du Mont Saint Michel, le secteur d'étude fut découpé en bandes perpendiculaires au rivage et donné aux habitants pauvres des communes permettant un accès aux dunes (pâturage) et à la mer (récolte du varech : une

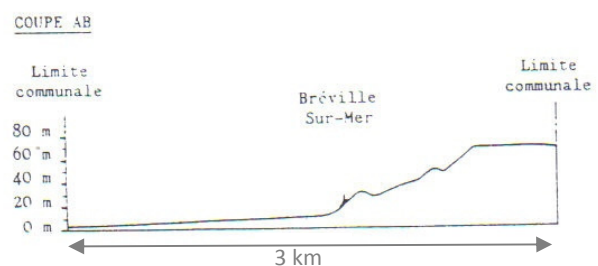
algue qui se développe dans cette zone maritime). Le syndicat des « Landes et Marais » gère très longtemps ces terres avant qu'elles ne deviennent propriétés communales. L'arrivée de l'Armée sur les dunes de Bréville-sur-Mer aux environs de 1935 a permis la préservation de secteurs non urbanisés. A son départ, en 1983, des activités se développent : extension du golf, urbanisation aux abords de Bréville-sur-Mer, conchyliculture. La carrière de Donville-les-Bains fut en activité jusqu'au milieu des années 80.

2) Présentation générale des caractéristiques la zone d'étude :

Le site de Bréville-sur-Mer offre un paysage typique du littoral ouest Cotentin, spécialement du à sa grande proportion de dunes. Les activités économiques du site ont un impact relativement limité sur le paysage dans le sens où elles transforment assez peu les milieux (prairies et dune grise de l'aérodrome, de l'hippodrome et du golf). Le visiteur a le sentiment de visiter un espace naturel préservé. La lecture du paysage y est facilitée par le relief (voir documents 3 et 4), le trait de côte et les couleurs de la végétation. C'est ainsi qu'apparaît nettement une délimitation de la commune en 4 grandes zones : de l'ouest vers l'est on passe d'un paysage de plage et dunes à une zone de dépression (prairies, marais), puis à un talus au fort dénivelé avant d'arriver au plateau agricole. (voir l'annexe)



Document 3 : schéma présentant les courbes de niveau (Plan d'Occupation des Sols de 1998)



Document 4 : coupe représentant le relief (Plan d'Occupation des Sols de 1998)

Le réseau hydraulique est un aspect essentiel sur la commune, en effet on compte deux bassins versants principaux, séparés par la RD 135 et le lotissement de Bréville-sur-Mer. Si le bassin versant nord trouve un exutoire par la Vanlée, le bassin versant sud ne dispose pas d'exutoire naturel. Un aquifère essentiellement sableux se situe dans le sous-sol. Ce dernier est alimenté par l'ensemble du secteur d'étude (bassins versants nord et sud). Les sens d'écoulement des eaux dans cet aquifère montrent que la zone privilégiée d'alimentation se situe sous l'hippodrome, et plus exactement au nord-est de celui-ci. Différents usages de l'eau sont recensés sur le site. Les principaux sont issus de l'exploitation de cet aquifère de très bonne qualité (alimentation en eau potable de la Communauté de communes des Delles, arrosage du Golf...). Ces usages soulignent le caractère important de cet aquifère. De rares inondations de forte ampleur perturbent les usages du site et en particulier l'accès à la zone de l'hippodrome. Cependant des inondations plus fréquentes mais d'ampleur moindre ont lieu tous les 2-3 ans. Toutefois, limiter les apports en eau sur le secteur d'étude ou accélérer leur écoulement vers un exutoire artificiel risque de limiter l'approvisionnement de la nappe. Il est donc important de privilégier cet approvisionnement

afin d'assurer la pérennité de la ressource d'alimentation en eau potable. De plus, les écosystèmes présents sur le site seraient mis en danger par un assèchement du site.

Pour ce qui est de la faune, le site accueille 60 espèces d'oiseaux réparties en 5



Photo 1 : Gravelot à collier interrompu (Plan de gestion du site des dunes)

cortèges très différents. La présence d'espèces patrimoniales comme le Gravelot à Collier interrompu (voir photo 1), qui profite du bon état de conservation des milieux de haut de plage, le Vanneau huppé ou encore la Chouette chevêche, dont on peut raisonnablement penser qu'elle niche sur le site, lui confère un intérêt particulier du fait de leur fragilité au niveau local, régional, national voire européen. Le site présente également une forte

diversité en amphibiens (11 espèces) et reptiles (7 espèces) grâce à la grande variabilité des milieux. On retrouve deux espèces d'amphibiens remarquables sur le secteur de la carrière, à savoir : le **Triton marbré** (*Triturus marmoratus*) (voir photo 2) et le **Triton crêté** (*Triturus cristatus*). La protection de leurs habitats est primordiale vue la fermeture et l'assèchement des milieux. Notons également la présence de la Coronelle lisse (*Coronella austriaca*) qui n'avait pas encore été répertoriée sur le site et celle d'une importante population de Lézards verts (*Lacerta bilineata*) en limite nord d'aire de répartition nationale. La présence de la **Vipère aspic** sur le site est assez gênante car elle pose des difficultés vis-à-vis des usagers du site.

Photo 2 : Triton marbré (Plan de gestion du site des dunes)



Photo 3 : Elyme des sables (Plan de gestion du site des dunes)

Au niveau de la flore, le site est également riche. Quatre **plantes protégées** ont été observées sur le site : l'Elyme des sables (*Leymus arenarius*), (voir photo 3) l'Euphorbe ésole (*Euphorbia esula*), la Laïche luisante (*Carex liparocarpus*) et le Scirpe piquant (*Scirpus pungens*), dont c'est la seconde station connue dans le département. De nombreuses autres espèces remarquables pour le département font du site un secteur de fort intérêt pour la flore. Et si la pression humaine doit être limitée sur ces milieux fragiles, elle est indispensable à leur conservation. (Données issues du *Plan de gestion du site des Dunes de Bréville-sur-Mer*)

Les principaux usagers du site, en nombre, sont les visiteurs venant profiter du littoral et de la plage. Leur activité est essentiellement saisonnière (printemps, été) ou ponctuelle (grandes marées). La commune dispose de nombreux équipements de loisirs ; un balltrap près de l'aérodrome, une discothèque, une colonie de vacances près du club house du golf, une station de sauvetage en mer (bien que son utilisation soit aujourd'hui remise en cause), une école de voile, un club de tennis, un centre équestre, un golf, un aérodrome... Les activités de chasse, pêche et l'agriculture sont d'autres activités importantes sur la commune. Deux campings dont un camping en front de mer et deux hôtels accueillent les estivants. Les capacités d'accueil sur la commune sont évaluées à environ 1000 lits.

Pour les accès routiers, il existe des routes d'importances différentes et aux fonctions bien précises qui tracent un large quadrillage permettant de desservir le territoire communal. Trois grandes catégories se distinguent :

-La RD 971 qui est une voie rapide sur le plateau en direction de Granville/Coutances.

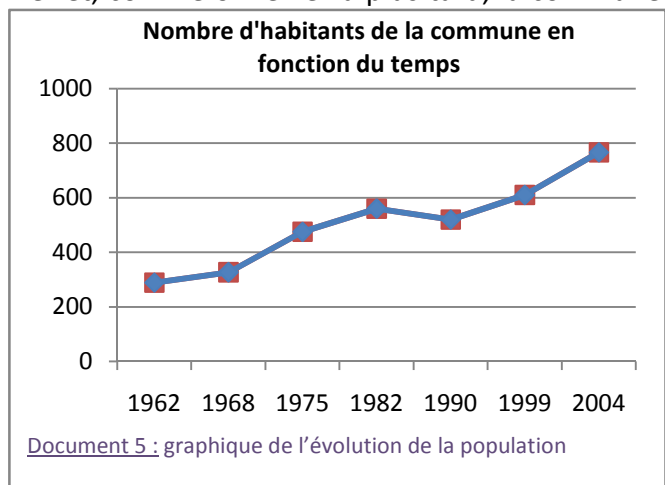
- Le réseau secondaire composé d'autres routes départementales. Elles assurent une liaison entre les différents hameaux et permettent des accès à la mer.
- Les voies communales s'inscrivant par niveau topographique densifient le réseau routier sur le massif dunaire et l'espace agricole.

Les automobilistes peuvent admirer de la RD 971 les paysages préservés (campagne et mer) de Bréville-sur-mer et cela est un atout touristique pour la commune. (voir point de vue)



Point de vue 1 : La Beaumonderie (Alice Denis, 01/05/08)

La commune comptait 766 habitants en 2004, et sa population a fortement augmenté depuis les années 1962. Le nombre d'habitants a ainsi plus que doublé entre 1968 et 2004. (Voir document 5) Pour autant, on ne peut pas dire que cette tendance se confirmera au cours des années à venir, en effet, comme on le verra plus tard, la commune n'est pas dans une logique d'augmenter continuellement sa capacité d'accueil. Les terrains constructibles sont presque tous bâtis (sources issues du *Plan d'Occupation des Sols de 1998*) et la croissance de la population est donc amenée à se stabiliser à plus ou moins long terme. Cependant, le PLU sera révisé cette année, c'est donc à ce moment qu'on pourra voir si les orientations restent les mêmes en matière d'urbanisation.



II Une étude plus détaillée de chaque unité paysagère de la commune avec intégration d'une vision dynamique de ces paysages :

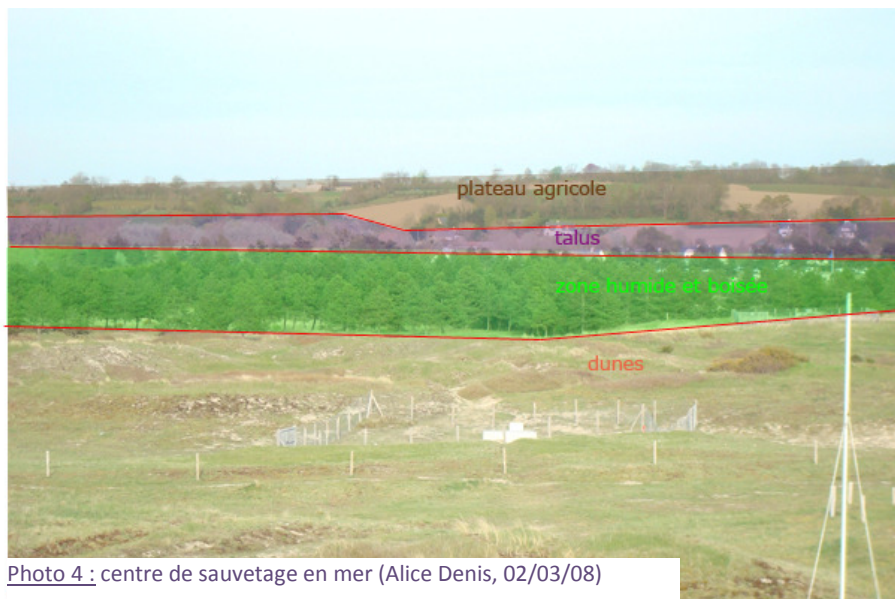


Photo 4 : centre de sauvetage en mer (Alice Denis, 02/03/08)

La photo suivante (photo 4), prise d'une terrasse du centre de sauvetage en mer de Bréville-sur-mer permet de distinguer le relief sur lequel s'appuient les différentes unités paysagères de la commune

On étudiera ces zones de façon plus détaillée, du premier à l'arrière plan afin de mieux comprendre ces unités qui sont des facettes de la commune.

Bréville-sur-mer se divise ainsi en 4 grandes unités paysagères selon le relief de la commune et la distance à la mer, qui s'articulent pour former un ensemble cohérent. Les différents usages trouvent ainsi tous leur place dans ces paysages, permettant l'intégration d'acteurs différents, ce qui donne à la commune cette diversité si agréable. (Voir l'annexe)

1) Le paysage de plage et de dunes :

La plage

La grande plage de sable blanc est particulièrement belle, d'autant qu'elle préservée de presque toute trace d'urbanisation. Elle conserve ainsi un visage naturel où la main de l'homme semble absente et qui lui donne tout son charme. La plage est fréquentée en période estivale par les nombreux touristes et l'affluence des pêcheurs à pied lors des grandes marées est remarquable. Mais cette dernière est parfois difficile à gérer par les élus et le garde du littoral, étant donné les places de stationnement limitées et les dérives de gaspillage lors du retour de la pêche.

La pratique interdite du naturisme (arrêté municipal du 12 juin 2001, Bréville-sur-Mer), pose des conflits d'usage, en particulier en saison estivale.

Le nettoyage des plages est assuré par la commune de Bréville-sur-Mer. Il est pratiqué manuellement, ce qui permet de laisser sur place les *laisses de mer* et de ne pas détruire la végétation qui s'y développe

La plage de Bréville-sur-Mer bénéficie d'un **poste de secours** situé sur la dune blanche. De plus, une **base hélicoptère** est localisée au sud du site, proche de l'hippodrome. (Voir sur l'annexe) Elle est utilisée en cas de besoin par les sapeurs-pompiers.

Le massif dunaire

Contrairement aux communes environnantes le bord de côte de Bréville-sur-mer a subi peu de dégradations, et il subsiste un majestueux massif dunaire, conservé en l'état naturel. (voir photo 5) Les dunes constituent des cordons littoraux dont la largeur atteint environ 1 kilomètre et la hauteur moyenne est de 7 mètres. Les nappes phréatiques sont ici très nombreuses et on les rencontre à faible profondeur.



Photo 5 : Plage et dunes de Bréville (Alice Denis, 28/12/07)



Photo 6 : le golf (Alice Denis, 26/02/08)

De nombreuses activités sportives peuvent être pratiquées sur le site. (Voir la carte du *plan guide officiel de Bréville-sur-mer* où les activités proposées par la commune sont référencées.) L'aérodrome propose divers types de vol (planeur, ULM, baptême de l'air, parachutisme) mais également des liaisons vers les îles anglo-normandes. Ces activités engendrent une gêne sonore limitant actuellement son développement. Très connu et apprécié à

l'échelle internationale, le **golf** est l'activité qui utilise la plus grande surface de dune grise, en effet il possède environ 85 hectares et représente pratiquement 8% du territoire communal. (voir photos 6 et 7)



Photo 7 : vue de golf (dunes) et de la zone d'activité de la mer (gauche) en vue aérienne (Francevuesurmer.com)

La gestion actuelle permet la conservation des milieux et sera maintenu à condition de continuer dans cette démarche d'avoir un arrosage raisonné pour ne pas épuiser les ressources locales. Le **centre équestre** propose par des balades empruntant des chemins pédestres une découverte du site. Le club est installé dans un lieu privilégié entre la plage et le champ de course.

Enfin, des manifestations variées sont organisées plus ponctuellement : des courses hippiques (6 manifestations annuelles), un barbecue communal et une brocante entraînant l'utilisation des espaces naturels comme aires de stationnement ou d'activité. Ces manifestations sont problématiques pour la préservation des milieux. De plus, elles ne reflètent pas l'utilisation qui doit être faite de ces espaces. A l'avenir, elles devront donc être limitées au maximum et être bien encadrées.

La conchyliculture emploie quelques personnes sur le site. Des conflits d'usage apparaissent ponctuellement avec les estivants à cause du stationnement gênant. Une petite zone industrielle, possédant une station d'épuration permettant de traiter l'eau de mer avant rejet, située au sud de l'aérodrome, est utilisée par les conchyliculteurs. L'ensemble est desservi par un site de pompage et un réseau d'eau de mer dont les capacités de distribution et de stockage ont fait des «viviers de Bréville-sur-mer» un outil indispensable pour les professionnels locaux (60 emplois sur la zone d'activité de la mer). La commune s'est fixé comme objectif d'améliorer l'accès routier (voir la fin du paragraphe sur le plateau

agricole) à ce site et surtout de veiller à la qualité des eaux littorales classées en A, ce qui lui a permis d'être classée pavillon bleu.

La dynamique éolienne affaiblie sur le cordon dunaire et en particulier arrière-dunaire, ne permet pas aujourd'hui le rajeunissement de ces derniers. Ils se banalisent et évoluent vers des prairies dunaires ou des boisements. L'action de l'homme est donc nécessaire pour contrôler cette évolution et préserver une diversité de milieux. Globalement, l'ensemble des milieux ouverts (carrière, platiers rocheux, mares...) se ferment, laissant la place aux friches ou au boisement. Ce processus évolutif est parallèlement suivi d'une diminution des espèces remarquables de milieux ouverts qui sont pour la plupart les espèces à enjeux du site. L'action de l'homme est là encore nécessaire. A long terme, il existe des risques d'érosion et de submersion le long des côtes du département de la Manche qui présentent d'importantes surfaces potentiellement menacées, notamment par les submersions marines. Cette vision n'est réaliste qu'à échéance de la fin du XXIème siècle, si aucun dispositif de protection n'est réalisé et si les ouvrages existants, dont la durée de vie est d'une trentaine d'années, ne sont pas entretenus. Sans présenter une situation catastrophique, peu probable, la cartographie des risques d'érosion et de submersion propose un zonage des secteurs potentiellement menacés reposant sur un certain nombre d'hypothèses qui évolueront dans le temps. Des portions de plages seraient ainsi amenées à disparaître d'ici 100 ans et les marées submergeraient une très grande partie de la commune (dunes et zones humides fortement habitées).

2) Des paysages particuliers ; les zones boisées et humides :

[Photo 8](#) : les lotissements récents de Bréville en zone de marais (Alice Denis, 22/04/08)



L'urbanisation du site est notable ces deux dernières décennies, ce qui donne à ce paysage un attrait plus limité, si ce n'est pour l'usage résidentiel qui en est fait. A la limite entre le marais et le massif dunaire, on a ainsi vu se développer des lotissements (voir photo 8) localisés pour l'essentiel au centre de la commune. La demande d'urbanisation était si forte que la construction de lotissements a eu lieu sur d'anciens marais qui étaient perpétuellement inondés l'hiver. Il

est donc évident que, malgré un drainage efficace, ces zones seront amenées à connaître des problèmes dans les périodes de fortes inondations. L'évolution du bâti est nette en bordure de la zone déjà fortement construite, toute la partie la plus proche de la mer forme une zone carrée de maisons plus anciennes juxtée désormais par une nouvelle zone de constructions récentes. On distingue nettement l'évolution de la zone urbanisée grâce au style des maisons, témoins de l'agrandissement de la zone construite. (voir photo 9)



[Photo 9](#) : Une maison du modèle d'après guerre (Alice Denis, 22/04/08)



[Photo 10](#) : Une maison des lotissements récents (Alice Denis, 22/04/08)

Ces maisons avec sous-sol et escalier extérieur sont caractéristiques des maisons d'après guerre. Elles semblent dans cet endroit de la commune toutes construites sur le même modèle. Mais l'urbanisation plus récente a gagné sur les marais et vient prolonger la zone ancienne sur ses côtés. On observe alors de nouveaux lotissements avec des pavillons récents (voir photo 10).

La pression de captage sur l'aquifère s'intensifie et des projets (communes, golf) prévoient une forte augmentation dans un futur proche. Or la présence de nombreuses zones humides, parcourant l'ancien havre, dépend de ces nappes. La prise en compte des milieux naturels est indispensable pour la gestion de cette ressource. La carrière de Donville-les-Bains (en limite de zone sud-ouest) est en phase de boisement et de retour à l'état de friche alors que les milieux ouverts présentent l'intérêt majeur de ce secteur, pour la flore (prairies à orchidées, flore des zones humides), comme pour la faune (reptiles, amphibiens, insectes).

3) Le talus, zone de fort dénivelé :

Cette zone intermédiaire entre le massif dunaire et le plateau agricole, présente un relief très important et donc une très belle vue sur la commune. (voir point de vue 2) Lorsque le soleil illumine ses versants verdoyants et boisés, le spectacle est magnifique. Ici s'amorce la formation d'un paysage bocager typique normand avec des petits chemins creux et la présence épisodique de haies abondamment fournies en arbres de haut jet.



[Point de vue 2](#) : Vue du haut du bourg (Alice Denis, 25/04/08)

Le bourg est implanté à flanc de talus et présente un habitat aggloméré traditionnel. Il s'est développé en partie haute le long des voies (avec vue sur la mer de la Manche). Il s'est agrandi sans toutefois s'affirmer comme pôle central de la commune. La majorité des bâtiments sont en pierres et recouverts en ardoise, ce qui donne un caractère très agréable et accueillant à ce lieu. Les bâtiments plus récents sont enduits. L'église légèrement en

retrait présente des caractéristiques architecturales intéressantes de style roman avec un clocher carré à haute flèche pyramidale, elle a fait l'objet de remaniements successifs au 15^{ème} siècle. Elle est inscrite à l'inventaire des monuments historiques depuis le 11 juin 1986. Cette mesure de protection définit un périmètre d'un rayon de 500 mètres autour de l'édifice concerné, dans lequel tout aménagement, notamment permis de démolir et permis de construire est soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France. Ce classement n'empêche pas l'urbanisation, mais il suppose un soin particulier quant à l'intégration des bâtiments nouveaux ou restaurés dans le périmètre de protection. Actuellement, aucun site n'a été recensé à l'exception de cette église médiévale et d'un manoir de l'époque moderne au lieu dit « le manoir ».

L'ancien groupe scolaire situé dans le bourg, proche de la mairie a été transformé en salles polyvalentes (une de 180 places et une autre de 40 place). Il n'existe donc plus aujourd'hui de structure scolaire sur le territoire de la commune, les enfants sont donc scolarisés sur les communes avoisinantes, notamment Donville et Bréhal. A noter l'absence de commerce alimentaire sur le territoire communal.

4) Le plateau agricole, sur les hauteurs de la commune :



[Photo 11](#) : champ en pâturage au Vau Richard (Alice Denis, 25/04/08)

L'activité agricole est celle qui occupe le plus de surface. Cet espace à vocation agricole est composé de prairies, alternées avec des cultures céréalières. Elle est majoritairement représentée par le pâturage (bovins, équins) et la fauche des prairies. (voir photo 11) On voit ici typiquement le bocage normand, paysage accueillant de champs fermés par des haies qui procure ce sentiment de sécurité. Les animaux en pâturages sous les

arbres fruitiers participent à cette impression de communion avec la nature. Les couleurs et les sons très divers donnent à ces paysages énormément de chaleur et de vie. Mais on trouve également quelques boisements, vergers et cultures céréalières (voir photo 12) bien que presque inexistantes excepté sur le plateau Est de la commune où la topographie des terrains se prête plus facilement à ce type d'activité. Au nord, des cultures maraîchères se développent sur l'ancien havre de la Vanlée. (Voir l'annexe II sur le plateau)

Il est possible de chasser sur l'ensemble de la commune. Certaines zones sont chassées ponctuellement, en battues, en accord avec les propriétaires pour plus de sécurité. Les populations de gibier sont assez limitées : lapins (en régression actuellement), lièvres (réapparition l'année dernière après une quinzaine d'années d'absence), perdrix (lâchers), faisans (lâchers), pigeons et renards. La pêche est essentiellement limitée à quelques étangs privés.

L'agriculture a participé à l'entretien des haies (voir photo en couverture), des prairies, des douves et de la dune, essentiellement grâce à la fauche et au pâturage. Les marais de Bréville-sur-Mer étaient autrefois inondés une grande partie de l'hiver et ce, pratiquement chaque année. Les quartiers résidentiels occupaient des secteurs relativement élevés (sur le plateau), ce qui ne posait pas les problèmes que l'on connaît aujourd'hui.

[Photo 12](#) : Champs en culture, céréales et pâtures (Alice Denis, 25/04/08)



L'activité agricole a fortement diminué au cours des 40 dernières années, la surface agricole utile ne couvre plus que 49% du territoire communal contre 65% en 1970. Soit un pourcentage très faible par rapport à la moyenne du département (83,2%) sur la même période. Mais l'agriculture reste un secteur d'activité important au niveau du canton et plus particulièrement sur les communes à l'écart du littoral. Globalement, la population active agricole représentait 28% d'actifs à l'échelle du canton, mais seulement 19% pour la commune de Bréville-sur-mer. On constate également que le nombre d'exploitations à temps complet continue de décroître depuis 1970 passant de 15 à seulement 4 en 2006.

La zone bocagère, située à l'est du site, souffre moins de la déprise, étant donné l'activité agricole en place. Des secteurs de zones humides sont toutefois remblayés illégalement, ce qui pose problème pour la faune, la flore et le fonctionnement hydraulique du site.

Le maillage de haies est actuellement vieillissant et de nombreuses parcelles se voient dénudées suite à la coupe des vieux arbres. Des espèces remarquables et protégées ont besoin de ces milieux. Sans un entretien régulier, le bocage viendra à disparaître. Cela serait d'autant plus dommage que le plateau présente de très beaux points de vue sur la mer comme au Vau Tertreux. (Voir point de vue 3, et annexe II)



[Point de vue 3](#) : Vue des hauteurs du plateau agricole, au Vau Tertreux (Alice Denis, 25/04/08)

La morphologie du bâti se caractérise dans cette zone intermédiaire par une urbanisation éclatée, localisée dans la partie Est du territoire communal. Le développement urbain de Bréville-sur-Mer est récent ; il s'est organisé principalement autour d'un noyau d'habitat ancien et ne vient donc pas perturber la logique d'organisation de la campagne. Les hameaux sont principalement implantés dans la partie basse de la commune et sont intégrés dans une trame bocagère sevrée. On peut noter une harmonie du bâti par les matériaux (pierre et ardoise) et par l'homogénéité des volumes. Les plus importants sont : « la Belle Croix », « la Bicheterie », « la Beaumonderie » et « le Grand Chemin ». L'évolution du bâti entre 1958 et 2006 fait apparaître une nette prédominance des hameaux existants.

Un projet d'aménagement routier sera amené prochainement à changer quelque peu la morphologie de certaines voies de la commune. En effet, l'axe Coutances-Granville rencontre aujourd'hui des problèmes en termes de fluidité de trafic, de sécurité et de ce fait

ne répond plus à la nécessaire bonne desserte de la côte ouest. La RD 971 sera ainsi agrandie et réaménagée. De plus, afin que l'accès de cette départementale vers la mer soit facilité (spécialement par besoin d'un accès des camions à la zone d'activité de la mer), une route sera en partie créée afin de relier les lieux dits de « La Belle Croix » et « Les Delles », et poursuivie jusqu'à la dite zone artisanale. (d'après la desserte de la côte Ouest)

III La problématique de la conservation du paysage et de l'environnement est prédominante sur ce territoire :

1) L'intervention du conservatoire du littoral :



Photo 13 : Les dunes et la mer, proches de l'hippodrome (Alice Denis, 01/05/08)

Le tourisme est une des activités les plus dynamiques de la commune. Il faut dire que Bréville-sur-mer a de nombreux atouts ; tout d'abord une large ouverture sur le littoral (voir photo 13), avec une plage de près de 2,7 km de long et un vaste domaine de pêche à pied à marée basse. Enfin, la proximité de Granville, des îles anglo-normandes, le golf, le tennis, l'aérodrome...représentent un attrait non négligeable, propice au développement touristique. C'est

pour cela que la commune a besoin de bien gérer cet afflux touristique afin de ne pas détériorer la qualité du paysage et de l'environnement qui sont des points forts de la zone. Le Conservatoire du littoral investit des fonds sur le site des Dunes de Bréville-sur-Mer depuis 1998 dans le cadre d'aménagements pour l'accueil du public (pose de ganivelles, aménagement des aires de stationnement, entretien du site...) et la protection des espaces naturels (entretien des milieux, entretien des douves, défrichage, coupe d'arbres...). La gestion du site est déléguée au SyMEL (Syndicat Mixte « Espaces Littoraux de la Manche ») qui met à disposition un garde du littoral. Un comité de gestion a été créé par le conservatoire du littoral pour le site et regroupe les communes de Donville-les-Bains, Bréville-sur-Mer, Longueville, Granville, Coudeville-sur-Mer, Bréhal ainsi que le SyMEL, la DIREN, la DDE et les différents représentants du site.

Les landes et dunes de Bréville-sur-mer forment un ensemble de dunes, landes, pelouses et prairies humides d'un très grand intérêt biologique, car il compte des espèces animales et végétales rares et remarquables. (voir photo 14) Il offre notamment de nombreux milieux propices à l'établissement des populations de reptiles et des animaux qu'ils consomment : milieux semi-ouverts, fourrés, ronciers, zones en friche et roselières.



Photo 14 : Dunes (Alice Denis, 01/05/08)

Photo 15 : Tête de Vipère aspic (Plan de gestion du site des Dunes)



Depuis deux années, la question des vipères (voir photo 15) pose problème sur le site. En effet, les populations semblent être plus présentes, ou tout du moins, les rencontres entre ces animaux et les habitants ou estivants semblent plus fréquentes. A l'heure actuelle, des cas de morsures de chiens, et, plus embêtant, de deux jeunes filles (1999 et 2003) ont été à déplorer. En 2007 il n'a pas été signalé de nouveaux incidents.

Les zones constructibles retenues au plan d'occupation des sols traduisent, par leur situation géographique et leur aménagement, une prise en compte des préoccupations d'environnement. Elles prolongent les tendances issues de l'habitat traditionnel et traduisent une volonté de l'espace visant à empêcher le mitage. La volonté de préserver l'espace agricole se traduit ainsi par une localisation des zones urbanisables à proximité des secteurs déjà construits. Et les sites faisant preuve d'une qualité paysagère remarquable ont fait l'objet d'une protection renforcée. En conclusion, les dispositions du projet de plan d'occupation des sols réalisent un équilibre entre les objectifs de protection des espaces existants, notamment les « sites et paysages », et l'aménagement des nouveaux espaces à vocation d'habitat ou d'activités économiques. Deux principes ont présidé à la réalisation des articles du règlement relatifs à la forme et à la composition urbaine : l'extension de l'urbanisation en continuité avec le bâti existant et le maintien de l'homogénéité. Mais il résulte de ce projet que la capacité d'accueil reste stable et que par conséquent elle ne se traduira pas de façon notable par une augmentation de la fréquentation du rivage.

3) La loi littoral et la loi paysage :

La **loi littoral** est respectée sur la commune, en effet le littoral de Bréville-sur-mer est très peu urbanisé. Du sud au nord, s'étendent un camping, un bâtiment désaffecté de l'armée, les quelques bâtiments de la zone d'activités de la mer et une partie de la piste de l'aérodrome de Coudeville. L'essentiel du rivage est occupé, et ce sur une profondeur d'environ 800m, par l'hippodrome et le parcours du golf (donc très peu urbanisé). On peut donc considérer que la partie centrale de la commune, au moins dans le périmètre des espaces proches du rivage, a vocation d'être qualifiée d'espace naturel présentant une coupure d'urbanisation (ce que réclame la loi littoral).



Photo 16 : Zone de l'hippodrome inondée (Plan de gestion du site des Dunes)

De plus le plan d'occupation des sols respecte les dispositions de la **loi paysage** du 8 janvier 1993. Les secteurs les plus riches représentant des positions « stratégiques » dans le paysage ont été exclus des zones constructibles. Ils sont composés pour l'essentiel du massif dunaire, de ses abords, des zones humides (voir photo 16), mais aussi du plateau agricole situé à l'Est de la commune à partir duquel il existe de

superbes belvédères sur la côte. La commune a également étendu les mesures de protection des espaces boisés sur tous les massifs dignes d'intérêt. Ils sont situés sur des endroits stratégiques du paysage de la commune, principalement sur le talus et composent ainsi un élément fort structurant du paysage.

En conclusion sur l'aspect paysager, les dispositions prises tant en matière de parti architectural que d'aménagement paysager sont de nature à limiter l'impact du projet sur l'environnement et à assurer son intégration.

Mais des interrogations quant au devenir de la commune se posent ; en effet, il convient de se demander comment parviendra-t-elle à faire face à la demande croissante d'urbanisation. Pour cela il faudra nécessairement travailler à un regroupement avec les communes environnantes pour répondre aux préoccupations de la population tout en préservant le paysage. Bréville manque notamment cruellement d'activités génératrices d'emploi et de commerces.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages consultés :

- DDE 50 Service Aménagement du Territoire et Urbanisme, mai 2007, *Plan d'Occupation des Sols de Bréville-sur-mer.*
- Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres, avril 2004, *Plan de gestion des Dunes de Bréville-sur-Mer.*
- Le conseil général de La Manche, 2003, 2004 et 2006, *Desserte de la côte ouest.*
- INSEE, juin 2005, *Enquête annuelle de recensement 2004.*

Sites consultés :

- www.geoportail.fr/
- www.francevuesurmer.com/
- www.tourisme.fr/carte/carte-departement-manche.htm

Contact rencontrés :

- Maire de Bréville-sur-mer
- Secrétaire de la communauté de commune « Les Delles »